

Parc national des Cévennes

Orientation 05-4: Promouvoir une agriculture respectueuse de la biodiversité et des principes de l'agro-écologie

[...]

- **Mesure 5.4.1: Privilégier l'agriculture biologique sur le territoire**

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif national de 20 % de la surface agricole utile en agriculture biologique en 2020.

En tant que territoire de référence en matière de lien entre activités humaines et préservation du patrimoine naturel, conformément à l'engagement pris par le département du Gard de devenir le premier département « bio » de France et à la politique de développement de l'agriculture biologique du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Parc national des Cévennes se veut le laboratoire d'une politique encore plus ambitieuse.

Les partenaires de la charte s'engagent à définir un dispositif d'aide spécifique au territoire en faveur du développement de l'agriculture biologique et à accompagner techniquement les conversions et les installations en agriculture biologique.

La structuration de la filière bénéficie d'un soutien technique et financier. La commercialisation des produits est encouragée par exemple au moyen de points de vente stratégiques.

Les partenaires de la charte s'engagent également à développer la demande. Ils privilégient cette forme d'agriculture dans leurs domaines d'intervention et de compétences, par exemple par la promotion des repas « bio » dans la restauration collective, ou par la sensibilisation des acheteurs individuels et collectifs...

Un partenariat est également développé avec les réseaux d'animation des marques et labels pour une aide à la certification.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Accompagnement technique et financier

Contributions des communes adhérentes

Introduction de produits bio dans la restauration scolaire

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties nouvellement exploitées en agriculture biologique.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Régions, Départements

DRAAF, DDT

Agences de l'eau, Agence Bio

Organisations professionnelles

Réseaux associatifs

Parc national des Cévennes

Page 161 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2716

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-05 14:44